

LE PORTUGAL CLÔTURE LE RÉGIME DE PROROGATION AUTOMATIQUE



**NOUVELLES,
DERNIÈRES,
SUJETS ACTUELS**

“IL CONVIENT DE NOTER QUE L'AIMA – AGENCE POUR L'INTÉGRATION, LA MIGRATION ET L'ASILE A DÉJÀ PRÉCISÉ QUE LES TITULAIRES DE CARTES DE SÉJOUR EXPIRÉES CONTINUENT DE DÉTENIR LE DROIT DE SÉJOUR AU PORTUGAL PENDANT UNE PÉRIODE POUVANT ALLER JUSQU'À 6 MOIS APRÈS LA FIN DE LA VALIDITÉ DE LEUR CARTE DE SÉJOUR.”

RÉDIGÉ PAR



MÁRCIA ALVES FARIAS
Associée



DUARTE TORRES TEIXEIRA
Stagiaire

Le décret-loi n° 85-B/2025 a pris fin le 15 octobre et, avec lui, le régime exceptionnel qui prolongeait automatiquement la validité des titres de séjour a expiré entre le 22 février 2020 et le 30 juin 2025, qui maintenait la validité des cartes de séjour jusqu'au 15 octobre 2025.

Il convient de noter que l'AIMA – Agence pour l'intégration, la migration et l'asile a déjà précisé que les titulaires de cartes de séjour expirées continuent de détenir le droit de séjour au Portugal pendant une période pouvant aller jusqu'à 6 mois après la fin de la validité de leur carte de séjour. C'est-à-dire 6 mois à compter du 15 octobre si la carte de séjour a expiré avant le 1er juillet 2025 ; ou 6 mois après la date d'expiration, si la carte de séjour a expiré après le 30 juin 2025.

Cependant, le renouvellement des cartes de séjour est obligatoire et, à partir du 15 octobre 2025, tous les résidents étrangers au Portugal devront suivre la nouvelle procédure de renouvellement numérique, via les portails officiels de l'AIMA.

Comment renouveler son titre de séjour dès maintenant?

Les titulaires d'autorisations expirées entre le 22 février 2020 et le 30 juin 2025, qui n'ont pas encore été notifiés par l'AIMA, doivent désormais demander leur renouvellement via la plateforme <https://services.aima.gov.pt/>.

Après avoir soumis la demande de renouvellement, le titulaire sera contacté par courriel pour confirmer la demande et payer les frais administratifs. Vous recevrez également des informations sur la planification en face à face pour la collecte des données biométriques et des instructions pour soumettre toutes vos informations et documents nécessaires, dans votre espace personnel, sur la plateforme, jusqu'à la date du rendez-vous.

Il convient de noter qu'après le paiement des frais administratifs, le document prouvant la demande de renouvellement, valable 180 jours, sera mis à disposition dans les 10 jours ouvrables, période pendant laquelle le permis de séjour actuel continue d'être reconnu comme valable par les autorités portugaises.



**“CEPENDANT, LE
RENOUVELLEMENT DES
CARTES DE SÉJOUR EST
OBLIGATOIRE ET, À PARTIR
DU 15 OCTOBRE 2025,
TOUS LES RÉSIDENTS
ÉTRANGERS AU PORTUGAL
DEVONT SUIVRE LA
NOUVELLE PROCÉDURE DE
RENOUVELLEMENT
NUMÉRIQUE, VIA LES
PORTAILS OFFICIELS DE
L'AIMA.”**

Pour les autorisations qui expirent après le 1er juillet 2025, le renouvellement se fera via le portail portal-renovacoes.aima.gov.pt.

Le régime ne s'applique pas:

- Permis de séjour CPLP;
- Permis de séjour pour investissement (ARI/Golden Visa);
- Cartes de séjour des membres de la famille des citoyens de l'UE.